



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD)

APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

1 jour

L'EPRD constitue un renversement de logique et une nouvelle mécanique que les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent s'approprier.

Saisir les enjeux de la tarification à la ressource, comprendre les différences avec la procédure budgétaire sont au fondement de cette appropriation par les responsables d'établissements et services et les responsables de la comptabilité.

Publics

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers

Objectifs

- Anticiper les réformes de la tarification en cours
- Comprendre la finalité de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- Prendre connaissance des principaux documents composant l'EPRD, appréhender leur vocabulaire et leur mécanique

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

Intervenant

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur social et médico-social

Contenu

Rappel des principes de la négociation tarifaire dans le cadre de la procédure budgétaire

La négociation tarifaire
 Les différentes phases de la procédure budgétaire
 La composition du budget
 La procédure contradictoire

Processus de réforme de la tarification

La convergence tarifaire
 Le tarif-plafond
 La tarification à la ressource
 Le devenir de la procédure budgétaire

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

Les changements
 Le Compte de Résultats Prévisionnel Principal (CRPP)
 La capacité d'autofinancement prévisionnel
 Le tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés (PER)
 Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) et le fonds de roulement
 La procédure d'acceptation
 Le suivi quadrimestriel de l'EPRD

Lieu : Paris

Coût : 298 €

Session : 6 février 2013



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr